

EXTENSION DE LA LIVRAISON DES ARTICLES NÉCESSITANT UNE SIGNATURE OU UNE PREUVE D'ÂGE ET DE CEUX ASSUJETTIS À DES DROITS DE DOUANE À TOUTES LES ADRESSES, Y COMPRIS LES IMMEUBLES D'HABITATION ET LES ENTREPRISES DÈS LE 29 NOVEMBRE 2021

Le présent aperçu constitue un avis des changements qui ont une incidence sur les services que vous, ou un utilisateur autorisé de votre convention avec Postes Canada, utilisez.

Extension de la politique de livraison du 30 août 2021 des articles nécessitant une signature ou une preuve d'âge et de ceux assujettis à des droits de douane à toutes les adresses, y compris les immeubles d'habitation et les entreprises.

Postes Canada saisira une signature verbale et livrera les articles suivants à toutes les adresses, y compris les immeubles d'habitation et les entreprises :

- Articles nécessitant une signature
- Articles Preuve d'âge
- Articles assujettis à des droits de douane

En ce qui a trait aux articles Preuve d'identité, contre remboursement (CR), Courrier recommandé et Xpresspost certifié, nous laisserons une CAL qui dirigera les clients vers un bureau de poste de votre localité aux fins de ramassage.

La santé et la sécurité de nos employés et de tous les Canadiens demeurent notre priorité absolue. Si nous ne pouvons pas livrer votre article en toute sécurité, nous laisserons une CAL qui vous dirigera vers un bureau de poste où vous pourrez le ramasser.

Veillez communiquer ces renseignements au représentant approprié de votre organisation.